



Logements locatifs sociaux - 2022

Offre nouvelle - État d'avancement au 15 juin

Objectifs d'agrèments

Pour faire suite à l'objectif de **12 285 logements locatifs sociaux** notifié par le ministère, le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement du 1^{er} mars 2022 a territorialisé un objectif initial de 12 098 logements, 187 logements restant en réserve régionale. L'objectif de 12 098 logements se décompose en **4 521** prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI), **5 260** prêts locatifs à usage social (PLUS) et **2 317** prêts locatifs sociaux (PLS).

L'enveloppe budgétaire 2022 s'élève à 48 116 066 € d'autorisations d'engagement (subventions État) déterminée sur la base de 4 590 prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI) et d'une enveloppe de 2 040 000 € pour l'acquisition-amélioration.

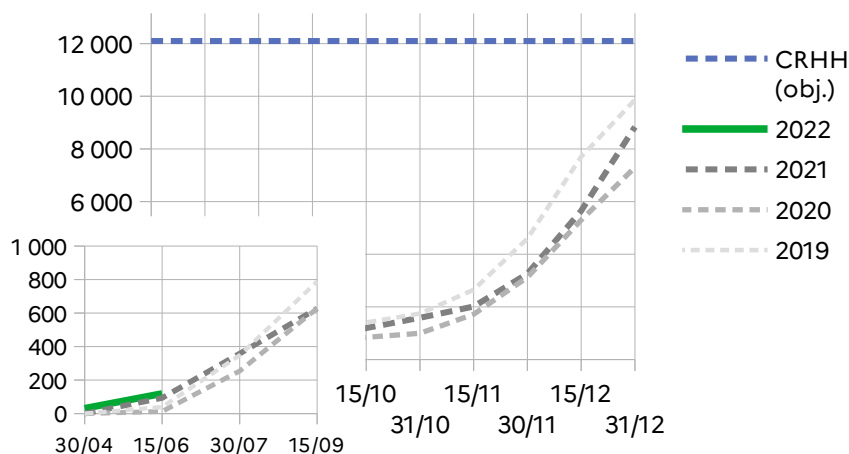
En complément, une enveloppe de 8 180 250 € est ouverte pour couvrir l'objectif de **475 PLAIs adaptés**.

État de l'avancement des agrèments

En nombre de logements PLAII/PLUS/PLS

Au 15 juin, **17** dossiers sont agréés pour **119** logements locatifs sociaux, Soit **1,0 %** de l'objectif (0,1 % en 2020 et 0,8 % en 2021).

Par ailleurs, 11 dossiers sont programmés pour 134 logements.



État de l'avancement des agrèments par territoire de gestion

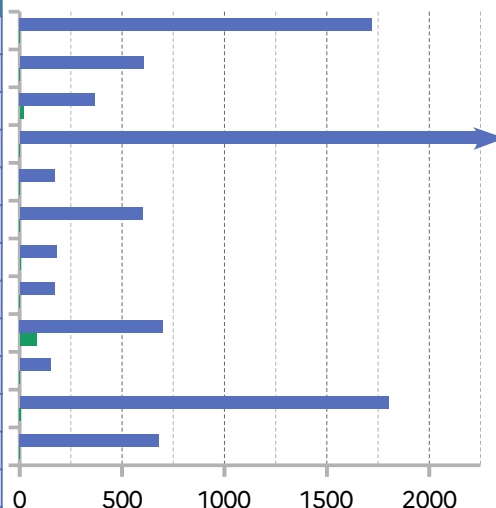
En nombre de logements PLAII/PLUS/PLS

Au 15 juin, la moitié des gestionnaires a commencé à agréer des dossiers.

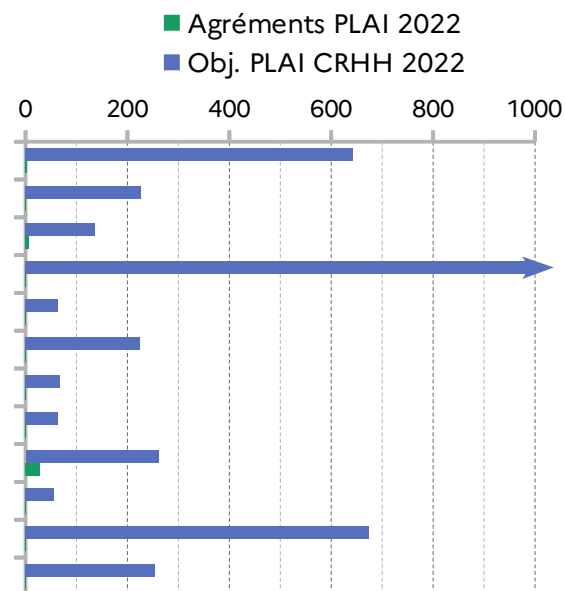
NB : Tous les délégataires ne sont pas encore tous en mesure d'agréer (avenants annuels signés et leurs suites comptables)

Gestionnaires des aides à la pierre :	Nombre de LLS PLAII / PLUS / PLS	Obj. 2022	% Obj. 2022
Nice-Côte-d'Azur	3	1 721	0,2%
Sophia-Antipolis	1	605	0,2%
Pays de Grasse	19	369	5,1%
Aix-Marseille-Provence	0	4 950	0,0%
Arles-Crau-Camargue-Mont.	0	173	0,0%
Dracénie Provence Verdon	0	600	0,0%
DDT Alpes-Haute-Provence	5	180	2,8%
DDT Hautes-Alpes	0	170	0,0%
DDTM Alpes-Maritimes	82	700	11,7%
DDTM Bouches-du-Rhône	3	150	2,0%
DDTM Var	6	1 800	0,3%
DDT Vaucluse	0	680	0,0%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	119	12 098	1,0%

■ Agrèments 2022
■ Objectif de base CRHH 2022



	PLAI		PLUS		PLS	
	PLAI agréés	Objectif 2022	PLUS agréés	Objectif 2022	PLS agréés	Objectif 2022
MET NCA	3	0%	0	0%	0	0%
CA SA	1	0%	0	0%	0	0%
CA PG	6	4%	10	6%	3	4%
MET AMP	0	0%	0	0%	0	0%
CA ACCM	0	0%	0	0%	0	0%
CA DPVA	0	0%	0	0%	0	0%
DDT 04	0	0%	5	6%	0	0%
DDT 05	0	0%	0	0%	0	0%
DDTM 06	28	11%	36	12%	18	13%
DDTM 13	0	0%	0	0%	3	11%
DDTM 83	1	0%	1	0%	4	1%
DDT 84	0	0%	0	0%	0	0%
PACA	39	1%	52	1%	28	1%



Au 15 juin, 39 logements **PLAI** ont été financés pour un objectif de 4 590. 3 PLAI adaptés ont été financés.

Autorisations d'engagement pour les logements PLAI et PLUS

Enveloppe en euros

Les acteurs de l'habitat en Provence-Alpes-Côte d'Azur bénéficient d'une stabilité des règles régionales de financement de l'État depuis 2015. Les enveloppes territoriales fixées en CRHH sont constituées d'une enveloppe pour les PLAI, avec un montant moyen de subvention de 9 800 € / logement, et d'une enveloppe gérée par la DREAL pour le financement des PLUS/PLAI en acquisition-amélioration (A-A).

	CRHH 2022 (enveloppe FNAP 479)	Consommation AE (FNAP 479)
Nice-Côte-d'Azur	6 213 200	60 000
Sophia-Antipolis	1 656 200	13 200
Pays de Grasse	1 323 000	58 800
Aix-Marseille-Provence	17 003 000	0
Arles-Crau-Camargue Mont.	617 400	0
Dracénie Provence Verdon	1 293 600	0
DDT Alpes-Haute-Provence	607 600	31 818
DDT Hautes-Alpes	431 200	0
DDTM Alpes-Maritimes	2 518 600	291 000
DDTM Bouches-du-Rhône	627 200	0
DDTM Var	6 860 000	23 400
DDT Vaucluse	2 989 000	0
<i>Acquisition-Amélioration</i>		<i>(inclus)</i>
Provence-Alpes-Côte d'Azur	42 140 000	478 218

Enveloppe acquisition-amélioration

Pour répondre à une contrainte d'équilibre financier de l'opération, les logements PLAI en acquisition-amélioration, et à titre dérogatoire les logements PLUS en acquisition-amélioration, pourront bénéficier d'une « prime » d'un montant de :

- 10 200 € / logement si l'opération contient moins de 15 logements après travaux et présente un coût de travaux supérieur à 1 000 € (HT) / m² de surface utile ;
- 6 800 € / logement si l'opération est située dans une des 13 communes retenues « Action cœur de ville » et « périmètre petites villes de demain » ;
- 6 800 € / logement si l'opération a lieu dans un immeuble en centre ancien construit avant 1948 ;
- 3 400 € / logement si l'opération ne répond pas à l'un des trois critères non cumulables ci-dessus.

Au 15 juin, **478 218** euros ont été engagés sur le FNAP 479 (offre nouvelle hors PLAI adapté), et **55 890** euros sur le FNAP 480 (PLAI Adapté).

Programmation 2022

Les intentions (dossiers proposés) des organismes de logement social (OLS) dans l'outil partagé SPLS s'élèvent à **6 018** logements (280 dossiers) au 15 juin. Ces intentions représentent 50 % de l'objectif de 12 098 (51% en 2020, 56 % en 2021).

Au 15 juin, les gestionnaires des aides à la pierre ont programmé 253 logements (28 dossiers) dans SPLS (dont 119 logement déjà agréés (17 dossiers)). Cela représente 2,1 % de l'objectif de 12 098 logements. En 2020, les logements programmés représentaient 8,8% de l'objectif au 15 juin, et 1,5 % en 2022.

Les OLS sont donc invités à renseigner dans SPLS-Galion la totalité de leurs projets d'opérations 2022 et les services gestionnaires à analyser ces projets et les programmer au fur et à mesure, avec l'objectif d'un dépôt de dossiers complets par les OLS répartis sur toute l'année.